

ALPHA MOS

Société anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
31500 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée générale mixte du 12 juin 2019 – 30ème résolution

ALPHA MOS

Société anonyme

Immeuble Le Colombus
4 rue Brindejonc des Moulinais
31500 TOULOUSE

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

Assemblée générale mixte du 12 juin 2019 – 30ème résolution

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

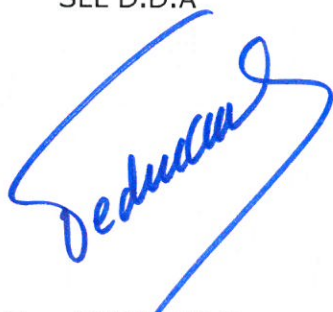
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Pérols et Balma, le 21 mai 2019


Les commissaires aux comptes

SEL D.D.A



Marc PEDUSSAUD

Deloitte & Associés



Etienne ALIBERT